

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 septembre 2016

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 6 septembre 2016, à 19h00, à l'Auberge West-Brome, sise au 128, route 139, à Lac-Brome.**

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que madame la conseillère Louise Morin.

Est absente : madame la conseillère Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt (20) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

**2016-09-287**

**1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2016-09-288**

**1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016.

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016.

**ADOPTÉ**

## 2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 19 août 2016 du Ministère de la Sécurité Publique concernant la desserte policière.

Jugement du 22 août 2016 dans le dossier *Anne-Marie Émond c. Ville de Lac-Brome*.

## 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Robert Hackett : Demande des précisions concernant les modifications réglementaires aux milieux humides. Le conseiller Patterson donne les précisions demandées, soulignant que toute demande de travaux en milieu humide demeure soumise à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC.

Michel Delorme : Dépose le document intitulé « Caractérisation primaire des étangs privés du bassin versant du lac Brome ».

Sid Yousri : Demande des précisions concernant la réglementation concernant les terrains en pente. Le conseiller Patterson donne les précisions demandées.

Marc Pelletier : Demande au Conseil pourquoi la Ville n'a aucune activité liée au lac et l'invite à en organiser. Le maire répond que la directrice des Loisirs et services communautaires examine diverses possibilités pour l'été prochain.

## 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

### 4.1 ADMINISTRATION

2016-09-289

#### 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : **341 943,71 \$;**
- Chèques émis : **301 221,47 \$.**

**ADOPTÉ**

#### 4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

##### 4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2016-09-290

##### 4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les factures et dépenses diverses suivantes:

- **Permaroute Inc.**, pour travaux de réparation de fissures sur le chemin Brome : **39 036,89 \$**, taxes incluses;
- **Ville de Waterloo**, pour l'entente de loisirs : **29 358,87 \$**, taxes incluses;
- **Monty Sylvestre**, pour services juridiques : **1 563,09 \$**, taxes incluses;

QUE le Conseil autorise la dépense **24 995,57 \$**, taxes incluses, pour l'achat d'un module de jeux pour le parc Davis et affecte ce même montant au paiement de la dépense, lequel sera emprunté au fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de dix (10) années à compter de l'année 2017.

**ADOPTÉ**

#### 4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2016-09-291

##### 4.1.3.1 Coordonnateur des Travaux publics – Entente Ressources humaines

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre sur pied un projet pilote en créant un poste de « Coordonnateur au service des Travaux publics »;

ATTENDU la convention collective liant la Ville et le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la lettre d'entente et de son contenu régissant la création du poste et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale

adjointe Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, la lettre d'entente concernant la création du poste de « Coordonnateur au Service des Travaux publics ».

*ADOPTÉ*

2016-09-292

**4.1.3.2 Parc des maisons mobiles de West-Brome – Entente municipalisation**

ATTENDU QUE la compagnie 9033-0408 Québec Inc. (ci-après « PMMWB ») est propriétaire des lots 3 938 442 et 3 938 450, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie du terrain constituant l'unité d'évaluation connue sous la désignation matriculaire 7007-55-1137-1 à Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE PMMWB opère, sur lesdits lots, un service de location de site desservant 71 maisons mobiles;

ATTENDU QUE PMMWB est également propriétaire et opérateur d'infrastructures de services (aqueduc et égout) desservant la plupart de ces 71 maisons mobiles;

ATTENDU QUE les propriétaires de ces maisons sont locataires des terrains sur lesquels ils sont établis;

ATTENDU QU' à ce titre, les propriétaires de ces maisons mobiles paient un loyer mensuel qui inclut l'abonnement au service d'aqueduc et, le cas échéant, le raccordement au service d'égout;

ATTENDU QUE l'infrastructure d'égout est désuète et que l'infrastructure d'eau potable doit être mise aux normes;

ATTENDU les avis et interventions du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MDDELCC ») au dossier du Parc des maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU QUE PMMWB s'est démontrée incapable de mettre aux normes l'infrastructure d'eau potable et de moderniser l'infrastructure d'égout à la satisfaction du MDDELCC;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et dans l'intérêt des propriétaires des maisons mobiles établies sur ce site que lesdites infrastructures ainsi que les branchements de services reliant ces infrastructures aux maisons mobiles desservies ou à être desservies dans le futur soient municipalisés afin que la Ville en devienne propriétaire et soit responsable de leurs exploitation/opération;

ATTENDU QUE si lesdites infrastructures ainsi que les branchements de services reliant ces infrastructures aux maisons mobiles ne font pas l'objet d'une municipalisation par la Ville, il est à prévoir que PMMWB cessera d'exploiter ce site à titre de parc de maisons mobiles et

que les locataires actuels devront cesser d'y résider;

ATTENDU QU' il y a lieu de conclure une entente ayant pour objet les conditions générales régissant la municipalisation desdites infrastructures d'égout et d'eau potable nécessaires pour desservir l'immeuble affecté au parc de maisons mobiles ainsi que les branchements de services reliant ces infrastructures aux maisons mobiles desservies ou à être desservies dans le futur;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente de municipalisation et de son contenu et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, le protocole d'entente avec PMMWB concernant la municipalisation de ses infrastructures d'égout et d'eau potable ainsi que les branchements de services reliant ces infrastructures aux maisons mobiles.

**ADOPTÉ**

**2016-09-293**

**4.1.3.3 Auberge Lac Brome – Entente borne-fontaine**

ATTENDU la résolution 2016-07-225;

ATTENDU QUE cette entente n'a pas été signée par les parties, des modifications de dernière minute étant requises;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente et des modifications et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, ladite entente.

**ADOPTÉ**

2016-09-294

**4.1.3.4 Croix-Rouge – Entente « Services aux sinistrés »**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'Entente « Services aux sinistrés » et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **890,72 \$**, taxes incluses, et mandate le maire Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, ladite Entente de Services aux sinistrés.

**ADOPTÉ**

2016-09-295

**4.1.3.5 AO 2016-16 - Évaluation foncière – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-16 pour des services professionnels d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Rang</i>
Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.	1
Société Immobilière d'évaluation Inc.	N/A

ATTENDU QUE seule la soumission de Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. s'est qualifiée et que l'offre est pour un montant de 149 007,60 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, inclusivement, ainsi que les cinq (5) autres années subséquentes, au même prix annuel, selon l'indexation prévue à la soumission;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à **Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.** le contrat AO 2016-16 pour des services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, inclusivement et autorise la dépense de **149 007,60 \$**, taxes incluses, ainsi que les cinq (5) autres années subséquentes, au même prix annuel, selon l'indexation prévue à la soumission.

**ADOPTÉ**

2016-09-296

**4.1.3.6 AO 2016-17 - Plan concept rue Victoria – Contrat**

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-17 pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan concept de la rue Victoria;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes étaient reçues dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>P.F.</i>	<i>Rang</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Cima + Inc.	25,44	5	52 566,57 \$
Les Services EXP Inc.	40,52	4	30 847,79 \$
WSP Group Inc.	41,36	3	31 733,10 \$
Groupe Conseil Génipur Inc.	46,32	2	26 444,25 \$
Les Consultants S.M. Inc.	46,619	1	27 938,93 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Les Consultants S.M. Inc. pour un montant de 27 938,93 \$, taxes incluses;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à **Les Consultants S.M. Inc.** le contrat AO 2016-17 pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan concept de la rue Victoria et autorise la dépense de **27 938,93 \$**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

2016-09-297

**4.1.3.7 AO 2016-19 - Passerelles sentier linéaire – Avenant au contrat**

ATTENDU la résolution 2016-08-265 et le contrat AO 2016-19 pour la conception, fabrication, fourniture et installation de passerelles de piste cyclable;

ATTENDU un imprévu concernant l'installation de pieux, nécessaires à la réalisation des passerelles;

ATTENDU QUE le directeur général a rendu compte aux élus des modifications contractuelles nécessaires pour permettre l'installation des pieux dans le cadre de ce contrat et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la modification du contrat AO 2016-19 de manière à y prévoir l'installation de pieux, selon les spécifications fournies par la Ville, ainsi que la dépense supplémentaire, au montant de **52 543,50 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

**2016-09-298**

**4.1.3.8 Travaux rue Conférence – Mandat**

ATTENDU le désaccord entre la Ville et le propriétaire du lot 4 265 685, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QU' aux seules fins de régler ce désaccord les parties désirent, sans admission de responsabilité, réaliser sur ce lot des travaux de stabilisation d'un fossé de drainage permettant de capter des eaux de ruissellement provenant en amont de ce lot, lesdits travaux étant aux frais de la Ville;

ATTENDU QU' il y a lieu de grever ce lot d'une servitude d'aménagement et d'entretien au bénéfice de la Ville, l'acte de servitude ainsi que tout arpentage requis étant aux frais de la Ville;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général Gilbert Arel, ou en son absence la directrice générale adjointe Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, le protocole d'entente concernant les travaux de stabilisation sur le lot 4 265 685.

**ADOPTÉ**

**2016-09-299**

**4.1.3.9 Travaux sur les lots 4 265 583, 4 265 685 et 4 265 690 – Demande de certificat d'autorisation**

ATTENDU QUE la Ville désire réaliser des travaux d'aménagement d'ouvrage de captation des sédiments et des polluants et l'ajout de plantes à capacité filtrantes sur le lot 4 265 583, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le projet touchera également en partie les lots 4 265 685 et 4 265 690, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance en caucus dudit projet



plus amplement décrit dans les documents du dossier #2014-609-4 préparé par ALPG consultants et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE ce projet est assujéti à une demande en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'un certificat d'autorisation doit préalablement être émis par le MDDELCC;

ATTENDU QUE ce projet est conforme à la réglementation municipale;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, en son absence, la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation desdits travaux ainsi que tout autre document, notamment toute entente ou acte de servitude, nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4 Ressources humaines**

**2016-09-300**

##### **4.1.4.1 Coordonnateur des Travaux publics – Création de poste**

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre sur pied un projet pilote en créant un poste de « Coordonnateur au service des Travaux publics »;

ATTENDU la lettre d'entente entre la Ville et le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome concernant la création dudit poste;

ATTENDU la convention collective entre la Ville et ce même syndicat;

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la création d'un poste de « Coordonnateur au service des Travaux publics », conformément à la lettre d'entente ainsi qu'à la convention collective intervenues entre la Ville et le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome;

QUE l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

**ADOPTÉ**

#### 4.1.5 Divers

N/A

### 4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

#### 4.2.1 Règlement sur la sécurité incendie – Avis de motion

Le conseiller Thomas McGovern donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil un Règlement sur la sécurité incendie.

2016-09-301

#### 4.2.2 Règlement modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* – Adoption

ATTENDU QUE le maire Richard Burcombe a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 1<sup>er</sup> août 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un Règlement modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a entrepris les démarches nécessaires pour que copies du projet de Règlement soit mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l'objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2016-04 (Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)*.

**ADOPTÉ**

2016-09-302

#### 4.2.3 Règlement modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* – Adoption

ATTENDU QUE le maire Richard Burcombe a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 1<sup>er</sup> août 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un Règlement modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être

dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a entrepris les démarches nécessaires pour que copies du projet de Règlement soit mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l'objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 480-1 (Règlement modifiant le Règlement 480 Établissant Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Lac-Brome)*.

**ADOPTÉ**

**2016-09-303**

**4.2.4 Plan d'urbanisme (Règlement 595-1) – Adoption**

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QU' il vise à assurer une gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion adéquats sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et à ajuster les limites du périmètre urbain de la ville de Farnham;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du projet de modification du plan d'urbanisme soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 595-1 (Règlement modifiant le Règlement 595 concernant le plan d'urbanisme)*.

**ADOPTÉ**

**2016-09-304**

**4.2.5 Règlement 596-4 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) – Adoption**

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QU' il vise à assurer une gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion adéquats sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et à ajuster les limites du périmètre urbain de la ville de Farnham;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 596-4 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 596-4 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage)*.

**ADOPTÉ**

2016-09-305

**4.2.6 Règlement 596-5 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) – Deuxième projet**

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du deuxième projet de règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du deuxième projet du Règlement 596-5 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le deuxième projet du *Règlement 596-5 (Règlement modifiant le Règlement 596 de zonage)*.

**ADOPTÉ**

2016-09-306

**4.2.7 Règlement 597-3 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement) – Adoption**

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QU' il vise à assurer une gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion adéquats sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et à ajuster les limites du périmètre urbain de la ville de Farnham;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 597-3 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 597-3 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement)*.

**ADOPTÉ**

**2016-09-307**

**4.2.8 Règlement 597-4 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement) – Adoption**

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 597-4 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 597-4 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement)*.

**ADOPTÉ**

2016-09-308

**4.2.9 Règlement 598-2 (Règlement modifiant le Règlement 598 de construction) – Adoption**

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement*, par la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE ledit Règlement vise à assurer une gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion adéquats sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et à ajuster les limites du périmètre urbain de la ville de Farnham;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour tenir compte de la modification dudit schéma;

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 598-2 (Règlement modifiant le Règlement 598 de construction) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 598-2 (Règlement modifiant le Règlement 598 de construction)*.

**ADOPTÉ**

**4.2.10 Règlement 601-3 (Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA)**

*Le maire signale que le Conseil étudie une autre option réglementaire et qu'aucune résolution d'adoption ne fera l'objet d'un vote concernant ce règlement.*

2016-09-309

**4.2.11 Règlement 601-4 (Règlement modifiant le Règlement 601 sur les PIIA) – Adoption**

ATTENDU QUE le projet de ce règlement était adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2016 et qu'il faisait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 25 août 2016;

ATTENDU QUE copies du règlement étaient remises aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux ici présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 601-4 (Règlement modifiant le Règlement 601 P.I.I.A.) soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 601-4 (Règlement modifiant le Règlement 601 P.I.I.A.)*.

**ADOPTÉ**

**5. URBANISME**

**5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

**5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

**5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

2016-09-310

**5.3.1 9, chemin du Mont-Écho - Lot 4 265 921, Zone UCV-6-L15**

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement du bâtiment commercial;

ATTENDU la résolution 16-102 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;



*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'agrandissement du bâtiment commercial au 9, chemin du Mont-Écho - Lot 4 265 921, zone UCV-6-L15.

*ADOPTÉ*

**2016-09-311**

**5.3.2 773, chemin Lakeside - Lot 4 264 704, Zone UC-3-C15**

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une clôture accompagnant un nouvel usage d'entreposage commercial;

ATTENDU la résolution 16-103 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une clôture accompagnant un nouvel usage d'entreposage commercial au 773, chemin Lakeside - Lot 4 264 704, zone UC-3-C15.

*ADOPTÉ*

**2016-09-312**

**5.3.3 64, rue Maple - Lot 4 266 235, Zone UCV-2-K15**

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement de fenêtres portes et de portes;

ATTENDU la résolution 16-104 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement de fenêtres portes et de portes au 64, rue Maple - Lot 4 266 235, zone UCV-2-K15.

*ADOPTÉ*

**2016-09-313 5.3.4 174, rue Victoria - Lot 4 266 615, Zone URA-20-K15**

ATTENDU QUE la demande concerne une modification aux fenêtres et aux portes;

ATTENDU la résolution 16-105 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant une modification aux fenêtres et aux portes au 174, rue Victoria - Lot 4 266 615, zone URA-20-K15.

**ADOPTÉ**

**2016-09-314 5.3.5 160, chemin Foster - Lot 4 265 137, Zone UMV-2-D16**

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement de recouvrement de toiture, de revêtement extérieur et de modification de portes et de fenêtres du bâtiment existant;

ATTENDU la résolution 16-106 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement de recouvrement de toiture, de revêtement extérieur et de modification de portes et de fenêtres du bâtiment existant au 160, chemin Foster - Lot 4 265 137, zone UMV-2-D16.

**ADOPTÉ**

**5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*Le conseiller Laflamme invite toute personne désirant présenter une observation avant le vote du Conseil à le faire.*

**2016-09-315 5.4.1 17, chemin Miltimore - Lot 4 196 261, Zone RF-1-Q3**

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant le lotissement d'une superficie de 3 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE cette création de lot vise à détacher l'emplacement résidentiel bénéficiant de droits reconnus;

ATTENDU QUE le *Règlement 597 de lotissement* fixe une superficie minimale de 5 000 mètres carrés pour un terrain ayant déjà un bâtiment principal pour ce type de zone;

ATTENDU QUE le lot 4 196 261 fait partie d'un vaste terrain en culture de presque 100 hectares;

ATTENDU QUE la demande de lotissement d'une superficie de 3 000 mètres carrés vise à permettre de conserver l'aire présentement en culture;

ATTENDU la résolution 16-107 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande au motif qu'une propriété ayant une si grande superficie permet au demandeur de pouvoir se conformer à la réglementation sans lui causer de préjudices;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant 17, chemin Miltimore - Lot 4 196 261, zone RF-1-Q3.

**ADOPTÉ**

**2016-09-316**

**5.4.2 11, chemin Sugar Hill - Lot 4 267 311, Zone ID-23-N14**

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant de construction de deux bâtiments accessoires projetés à une distance respective de 35 mètres ainsi que de 50 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE, depuis 2012, le terrain est situé dans la zone ID-23-N14 qui exige une marge de recul avant de 60 mètres;

ATTENDU QU' antérieurement à 2012, la marge de recul avant exigée était de 10,5 mètres;

ATTENDU QUE cette modification empêche les propriétaires du terrain concerné de jouir pleinement de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE cet empiètement ne crée aucun préjudice à l'environnement immédiat et permet une harmonie avec le reste des bâtiments en place;

ATTENDU la résolution 16-107b du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant 11, chemin Sugar Hill - Lot 4 267 311, zone ID-23-N14.

*ADOPTÉ*

## **5.5 DEMANDES À LA CPTAQ**

### **2016-09-317 5.5.1 1140, chemin de Knowlton - Lot 3 940 463, Zones UC-1-M2 / AFI-2-M2**

ATTENDU le dépôt d'une demande d'autorisation (#351650) à la CPTAQ visant la prolongation du droit d'extraction d'une superficie d'environ 10 hectares sur le lot 3 940 463, lequel vient à échéance prochainement;

ATTENDU QUE l'usage d'exploitation d'une carrière-sablière est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU la résolution 16-108 du CCU et sa recommandation au Conseil d'appuyer la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie, telle que déposée, la demande à la CPTAQ concernant le 1140, chemin de Knowlton - Lot 3 940 463, zones UC-1-M2 / AFI-2-M2.

*ADOPTÉ*

## **5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT**

### **2016-09-318 5.6.1 204 et 206, chemin Lakeside - Lot 4 266 520, Zone URA-17-K15**

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement du lot 4 266 520 afin de créer un (1) nouveau lot à construire;

ATTENDU l'article 23 du *Règlement 597 de lotissement*;

ATTENDU la résolution 16-109 du CCU et sa recommandation au Conseil d'exiger 10% de la valeur plutôt que 10% du terrain non construit;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil exige 10% de la valeur du terrain non construit visé par la demande de lotissement concernant le 204 et 206, chemin Lakeside - Lot 4 266 520, zone URA-17-K15.

**ADOPTÉ**

## **5.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

### **2016-09-319 5.7.1 20, chemin Auclair - Lot 4 571 360, Zone RF-9-P12**

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification de zonage afin de permettre l'usage de camping dans la zone RF-9-P12;

ATTENDU QUE la demanderesse a fait des représentations devant le CCU concernant la nature du camping sauvage et le nombre maximal d'emplacements;

ATTENDU QUE la zone concernée par la demande est éloignée des secteurs urbains de Lac-Brome et à la limite des municipalités voisines;

ATTENDU QUE l'usage « camping » fait partie de la catégorie d'usage « activités récréatives extérieures extensives » qui n'est plus autorisé dans la zone en question depuis 2013;

ATTENDU QUE la raison pour la modification des classes d'activités récréatives au règlement de zonage de l'époque était afin de limiter le nombre de terrains de camping projetés sur le territoire;

ATTENDU l'addenda à la résolution 16-101 du CCU et sa recommandation au Conseil de modifier le *Règlement 596 de zonage* afin d'autoriser uniquement du camping sauvage dans la zone RF-9-P12 en précisant le nombre de sites par hectare;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte d'étudier la possibilité de modifier le *Règlement 596 de zonage* afin d'y autoriser uniquement du camping sauvage dans la zone RF-9-P12 et demande à la directrice de la Gestion du territoire de lui remettre, dans des délais raisonnables, un projet de règlement modificateur à cette fin.

*ADOPTÉ*

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

**2016-09-320**

### **6.2 SPA des Cantons – Règlement sur les animaux**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil désigne monsieur Carl Girard, et plus généralement la SPA des Cantons, à titre d'« officier responsable de l'application du *Règlement 614 concernant le contrôle des animaux (RM 410)* ».

*ADOPTÉ*

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

### **8.2 Demandes d'aide financière**

*N/A*

### **8.3 Demandes d'utilisation du domaine public**

**2016-09-321**

#### **8.3.1 Club des Lions – Parade du Père-Noël**

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public par le Club des Lions de Knowlton et la note de service de la directrice des Loisirs et Services communautaires;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le *Club des Lions de Knowlton* à utiliser le domaine public le 3 décembre 2016, de 13h à 15h, selon le détail des consignes contenues dans la note de service de la directrice des Loisirs et Services communautaires et la description de l'événement (Parade du Père Noël) sur le formulaire de la Ville à cet effet;

QUE le Conseil s'engage à fournir aux organisateurs dix (10) barricades de bois livrées à des endroits spécifiques et ramassées après l'événement et à assurer une présence des premiers répondants selon les recommandations du directeur de la Sécurité publique.

*ADOPTÉ*

**2016-09-322**

#### **8.3.2 Guignolée « Main dans la main »**

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et Services communautaires;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil ne s'oppose pas à la tenue de la « Guignolée Main dans la main » le 17 décembre 2016, de 9h à 16h, le tout aux conditions mentionnées à la note de service à cet effet et sous réserve de l'obtention par les organisateurs de l'événement des approbations requises par le ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2016-09-323**

#### **8.4 Projet de centre aquatique – Demande de subvention**

ATTENDU la résolution 2015-10-358;

ATTENDU les subventions disponibles sous le programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, en son absence, la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards, pour signer et soumettre, pour et au nom de la Ville, la demande de subvention concernant le projet de centre aquatique dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE Ville de Lac-Brome autorise la demande de subvention concernant le projet de centre aquatique dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

## **9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME**

**2016-09-324**

### **9.1 Production cinématographique et télévisuelle**

ATTENDU l'importance accordée aux développements économiques dans le *Plan stratégique 2015-2020* de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU la diversité des environnements, de l'architecture et des paysages que l'on retrouve sur le territoire de VLB;

ATTENDU l'intérêt que ces traits peuvent avoir pour l'industrie cinématographique et télévisuelle ainsi que des retombées économiques que ces productions peuvent amener;

ATTENDU l'importance d'une approche plus systématique et organisée pour attirer ces productions;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **5 000 \$**, taxes incluses, pour l'établissement, par monsieur Michael Taylor, d'un site internet permettant d'attirer ce genre de productions à Ville de Lac-Brome.

**ADOPTÉ**



## 10. VARIA

2016-09-325

### 10.1 Fondation des maladies du Cœur - Estrie

ATTENDU QUE la « Fondation des maladies du cœur – Estrie » procédera prochainement à sa campagne annuelle de financement;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la campagne annuelle de financement de la « Fondation des maladies du cœur – Estrie » et encourage la population à contribuer à cette campagne.

*ADOPTÉ*

2016-09-326

### 10.2 Fondation Rues principales

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate la conseillère Louise Morin pour assister, le 20 octobre 2016, au 29<sup>e</sup> colloque annuel de la « Fondation Rues principales » et autorise le paiement ou le remboursement, selon le cas, de son inscription, soit **295 \$**, ainsi que des frais de transport, de nourriture et d'hébergement liés à ce mandat sur présentation de toute facture à cet effet.

*ADOPTÉ*

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Lafrance : Demande des précisions concernant la municipalisation des infrastructures d'égout et d'eau potable au parc des maisons mobiles. Demande également des précisions concernant les augmentations de coûts pour le projet des passerelles sur le sentier Quilliam.

Sid Yousri : Demande des précisions concernant le processus de modification réglementaire concernant le diamètre de certaines essences d'arbres commerciales. Le conseiller Patterson donne les précisions demandées.

Tony Rotherham : Demande au Conseil de songer à adopter des normes dont le contrôle peut être assuré sur le terrain. Le maire prend acte de la demande.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-09-327

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h36.

*ADOPTÉ*

---

*Richard Burcombe*  
*Maire*

---

*Me Edwin John Sullivan*  
*Greffier*